

Le fichier logo '/var/www/acobalclone.pragma-tech.fr/documents/mycompany/logos/thumbs/Logo Acobal_small.jpeg' n'a pas été trouvé

Allez dans la Configuration 'Société/Organisation' pour corriger

Facture

Réf. : FA1902-30283

Date facturation : 14/02/2019

Date échéance : 31/03/2019

Code client : 17-0518

Réf. commande / Réf. expédition : CO1902-2753 (87077330) / SH1902-2563

Émetteur:

Acobal

Route de Cellieu CS 10177
42403 Saint-Chamond

Tél.: +33 4 77 29 47 40 - Fax: +33 4 77 29 47 77

Email: info@acobal.com

Web: http://www.acobal.com

Adressé à:

FRANCAISE DE MECANIQUE F

Madame DOMINIQUE HUGOT
C/O PSA Comptabilité Fournisseurs
TSA 17833
62971 ARRAS CEDEX 9
Numéro TVA: FR96369200167

Incoterm : DAP -

Adresse de livraison :

FRANCAISE DE MECANIQUE Site DOUVRIN
7D121T FRANCAISE DE MECANIQUE Site DOUVRIN
Magasin 7D121T BP 50708 DOUVRIN
62090 HAINES CEDEX

Pour être libératoire, le règlement de cette facture doit être effectué directement à l'ordre de:
HSBC FACTORING - Immeuble Ile de France - TSA 31234-92099 LA DEFENSE CEDEX (Tél: 01 40 70 72 00 - Fax: 01 40 70 71 44)
qui reçoit par subrogation dans le cadre du contrat d'affacturage. HSBC FACTORING FRANCE devra être avisé de toute demande de renseignement et réclamation.

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Total HT
1 Commande CO1902-2753 / 87077330 (05/02/2019) - Livraison BL1902-2502 (14/02/2019)				
FOFE566403 (Z000488282) - Format ZERUST VALENO 180 Type F, 1060 x 1490 mm	20%	0,318	2500	795,00

Conditions de règlement: Règlement à 45 jours fin de mois

Total HT 795,00

Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:

Total TVA 20% 159,00

Banque: UTILISER RIB DU FACTOR

Total TTC 954,00

Aucun escompte pour paiement anticipé ne sera accordé.

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L441-6 du Code du Commerce, une indemnité calculée sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

CGV au verso. Clause de réserve de propriété jusqu'au paiement intégral de la facture (loi N°80-335)